

PROTOCOLE DE SECURITE DES RENCONTRES – FICHE SYNTHETIQUE

Identification du référent de sécurité ?

- Présentation par le club recevant du référent de sécurité
- Son rôle : Protection Avant, Pendant et Après le match

Le délégué du club recevant doit faciliter au mieux l'organisation de la rencontre et faire le lien avec les arbitres

Emplacement réservé aux véhicules des arbitres

Cette protection doit s'étendre en dehors du terrain et et faciliter l'accès aux véhicules après le match

Les animations d'avant match, à la mi-temps et d'après match, sont autorisées.

Les Protocoles d'avant match sont toujours d'actualité.

Les acteurs de la rencontre (Arbitres – Dirigeants – Joueurs – Délégué LGF - Observateur)

Seules les personnes ayant une mission essentielle à l'organisation de la rencontre doivent pouvoir accéder à la zone vestiaires.
18 joueurs + 7 dirigeants

Les Ayants-droits des arbitres

Sur présentation de sa licence, l'arbitre bénéficie de 2 entrées gratuites dans le stade.

Police de terrain

Application stricte du règlement des compétitions : Article 11

Fiche de match protocole fair play

La fiche de match protocole fair play est une photographie du déroulement de la rencontre Avant, pendant et après le match. Cette fiche est signée par le délégué LGF.